

des inscriptions, lesquels portaient de grandes aiguières. Les vitraux des fenêtres étaient décorés de l'écu aux armes de France.

Le dessin de l'intérieur du temple est fait à la plume et teinté de sépia. Il a 36 centimètres de haut sur 25 centimètres 1/2 de large. Quelques personnages permettent de déterminer les dimensions de l'édifice (16).

Le cimetière des Huguenots était attenant à leur temple, car il est dit, dans les *Mémoires pour les députés à Chastellerault* (1605) : «... La place dite les Terreaux en laquelle autrefois avions temple dressé et semetière conjointemens clos. »

La place où ce temple avait été érigé était « assise sur les fossés de la Lanterne ». Ces fossés, *les vieux fossés*, avaient une grande étendue ; toutefois, il a été facile de déterminer l'emplacement dont il s'agit.

Les actes relatifs à la construction de l'hôtel de ville fournissent les éléments de cette détermination.

En premier lieu, dans l'acte d'adjudication de « l'œuvre de massonnerie », passé le 14 juillet 1646 avec Benoît Daurolles dit Monard et Claude Chanal, maîtres maçons (17), il est dit que l'hôtel de ville sera construit « en la place apellée du temple jouxte celle des Terreaux. »

(16) Les dessins de Perrissin représentent très probablement, avon-nous dit, le temple qui fut construit sur la place des Terreaux. Nous devons cependant constater que nous n'avons trouvé aucune preuve de ce fait. Si notre supposition n'était pas exacte, cet édifice serait ce temple Martin, élevé en 1560 ou en 1561, dont Gabriel de Saconay a dit que ce temple était « parfait en un théâtre pour jouer farces et comédies. » Jean Perrissin travaillait déjà à Lyon en ce temps-là.

(17) Archives de Lyon, DD, Minutes de Gajan, 2<sup>e</sup> volume, fol. 366 à 376.